

cete  
de  
l'est



ministère de l'environnement et du cadre de vie

laboratoire régional  
des ponts et chaussées de  
Nancy



*Pl. service de l'Etat*

*→ si ale - ...*

65/80

R.N. 52

DEVIATION DE  
CRUSNES - AUMETZ

PROTECTION DE LA NAPPE  
AQUIFERE CONTRE LES  
POLLUTIONS ROUTIERES

bordereau

**I**

pièce

**5/0**

JCP/ MOT

R. N. 5 2

DÉVIATION DE CRUSNES-AUMETZ

DÉFINITION D'AMÉNAGEMENTS DE PROTECTION DE  
L'AQUIFÈRE DU DOGGER  
CONTRE LES POLLUTIONS ENGENDRÉES PAR LE PROJET

oOo

L'Arrondissement GRANDS TRAVAUX 1 de la Direction Départementale de l'Équipement de la Moselle a confié au Laboratoire Régional de NANCY l'étude d'une variante des aménagements de protection de la nappe aquifère du DOGGER contre les pollutions engendrées par le projet de déviation de la R. N. 52 entre CRUSNES et AUMETZ.

NB : La reconnaissance du milieu naturel, l'identification et la quantification des pollutions - saisonnières, chroniques accidentelles -, les caractéristiques des eaux de la nappe aux différents points d'exhaure, ont fait l'objet d'une étude complète:

Le présent rapport s'attache à définir, à partir d'une option générale de protection des nappes, des dispositifs de collecte et de traitement des effluents en précisant leurs implantations, leurs nature et dimensionnement ainsi que les exutoires vers lesquels sont acheminés les effluents routiers traités.

Nous étudierons successivement :

- la conception générale de la protection
- la définition de types de solutions de traitement et leurs dimensionnements
- les différents ouvrages à réaliser sur le projet de déviation.

## 2 - Traitement

Le bac sera identique aux précédents, sa superficie sera de 150 m<sup>2</sup> environ, profondeur 1,50 m.

## 3 - Exutoire

Les rejets traités seront évacués par le fossé naturel.

### **OUVRAGE VE TRAITEMENT n° 9**

L'ensemble des eaux de l'échangeur se retrouve, par les fossés latéraux creusés dans l'argile du terrain naturel dans le fossé actuel de la RN. 52. Un ouvrage identique au précédent permettra de rejeter dans le fossé existant les effluents traités.

## C O N C L U S I O N

Le massif calcaire sur lequel le projet de déviation de la RN. 52 entre CRUSNES et AUMETZ se développe est karstifié. Réservoir aquifère important pour l'alimentation en eau des collectivités et industries de la région, il est très vulnérable du fait de son importante **fracturation**.

Une étude ayant antérieurement

- reconnu le milieu naturel
- identifié et quantifié les pollutions provenant de l'exploitation de la route
- déterminé les caractéristiques des eaux de la nappe aux différents exhaures ;

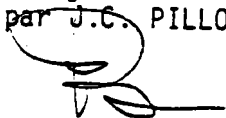
le présent mémoire propose une option de protection de la nappe, la définition d'un certain nombre de dispositifs de collecte et de traitement des effluents, leurs localisations et dimensionnements. Il s'agit d'évacuer les eaux de ruissellement de la chaussée le plus fréquemment possible vers des systèmes de collecte - fossés ou banquettes en terre, engazonnés, qui retarderont les écoulements en les acheminant vers des bassins en terre où ils seront décantés et deshuilés. A l'exutoire le retard obtenu dans la concentration permettra en outre de bénéficier de la dilution apportée par les ruissellements provenant du bassin versant naturel.

Le nombre et l'implantation des ouvrages prend en compte toutes ces considérations.

On retiendra en outre que les dimensions des bassins en terre sont des minima à respecter pour un traitement efficace.

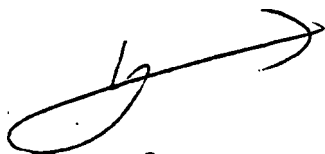
Tous les systèmes prévus pourront être réalisés avec les matériaux argileux dont la réutilisation en remblai routier est **prohibée**.

Rédigé le 24.01.80  
par J.C. PILLOY



Le Chef de Groupe

L'Adjoint au Directeur



B. HUSSON

L. CAUSERO